



PARC EOLIEN DU BOIS DE BELFAYS : UN PROJET A AMBITION PARTICIPATIVE

A l'initiative de deux maires, rapidement ralliés par quatre autres et la communauté d'agglomération de Saint Dié, le plateau de Belfays a accueilli en 2017 un parc de 10 éoliennes. L'enjeu est désormais de garder la main sur une partie de cette production, avec un financement participatif réunissant collectivités et citoyens, associés à la construction de ce projet depuis son émergence 13 ans auparavant.

■ La naissance du projet

C'est dans le souci de répondre localement aux exigences des accords de Kyoto que, dès 2003, les communes de la Grande Fosse et de Saâles ont décidé de réfléchir chacune de leur côté aux problèmes d'énergie que les communes et leurs habitants auront à affronter à l'avenir, ainsi qu'à l'intérêt de la diversification et de la relocalisation de la production énergétique, en portant une attention particulière au potentiel éolien sur le territoire. Elles s'unissent et se rapprochent de SIF Energies (Filiale d'EDF pour l'Eolien, devenu depuis EDF Energie nouvelles) pour mener un pré-diagnostic éolien dans le cadre du partenariat entre l'ANEM (Association des Elus de montagne) et EDF, sur un territoire touchant douze communes. L'étude confirme un potentiel sur la crête du Massif de Belfays, concernant six communes.

Principaux acteurs

Initiateurs : 5 communes des Vosges (Châtas, Grandrupt, La Grande Fosse, Saint-Stail, Ban-de-Sapt), une commune du Bas-Rhin (Saâles) et la communauté d'agglomération de Saint-Dié

Développeur : EDF Energies nouvelles et sa filiale de projet « SAS du Parc Eolien du Bois de Belfays »

Éléments de contexte

La Grande Fosse est un village qui porte de nombreux projets pour se redynamiser et améliorer le cadre de vie. Après avoir travaillé sur le volet paysager et biodiversité, la transition énergétique s'invite à l'action publique et se décline par :

- des réflexions sur le potentiel EnR du village, travaux thermiques sur les bâtiments communaux en lien avec le pays de la Déodatie ;
- une centrale photovoltaïque sur le toit de l'église (2007-2010) ;
- un projet éolien sur le plateau de Belfays, participatif, depuis 2004 ;
- en cours depuis 2017, un cadastre solaire qui pourrait déboucher sur une centrale solaire villageoise.

Que retenir de cette expérience ?

Ce projet éolien de longue haleine a bénéficié d'une implication importante des élus dès son démarrage, avec une démarche de transparence via des réunions publiques, de la communication à toutes les étapes du projet, de la concertation avec les associations naturalistes, aboutissant à une définition concertée des mesures compensatoires.

Les élus des 6 communes concernées sont soudés et souhaiteraient associer les habitants à une SEM qui serait propriétaire de 2 éoliennes du parc (qui en compte 10). Reste à trouver l'outil juridico-financier pour concrétiser ce souhait de projet commun entre industriel de l'énergie, puissance publique locale et citoyens, et permettant des retombées économiques sur le territoire.

Ce projet a été initié à une période où la participation des collectivités et des citoyens à la production d'énergie passait pour une idée folle. Pour convaincre, les instigateurs ont misé sur la transparence du début à la fin, avec une volonté affichée et stable, le dialogue et la pédagogie. Et cette persévérance, ils la trouvent dans cette conviction que le monde rural peut relever positivement les défis de la transition et avoir un avenir positif.

En quelques dates

2006 : début des concertations en parallèle au dépôt de demande de création de Zone de Développement Eolien (demande refusée, puis accordé mais contestée, rejet de la contestation en 2010 par le conseil d'Etat)

2009 : Création de la société projet « SAS du Parc Eolien du Bois de Belfays »

2011 : enquête publique liée à la demande de permis de construire

Février 2012 : obtention du permis de construire

2013 : accord sur les mesures compensatoires avec les associations de protection de la nature, reprises dans l'arrêté de d'autorisation

2016 : construction du parc de 10 éoliennes

2017 : mise en service

■ Actions et démarches Un projet d'envergure

Le projet prévoit le déploiement de 10 éoliennes de 2MW, soit 20 MW pour l'ensemble du parc éolien, ce qui équivaut à la consommation électrique moyenne de 15 000 foyers. Il s'élève à 30 millions d'euros.

Le développeur EDF Energies nouvelles a fait appel au financement participatif pour les études géotechniques en 2015, profitant de la fin du monopole de prêt par les banques, via la plateforme Landosphere. Ce sont 130.000€ qui ont été levés, avec 193 contributeurs privés qui recevront un retour au taux de 4%, et même de 7% pour ceux domiciliés sur les communautés de communes concernées par le projet. Ceci a contribué à une communication efficace et montre que la population adhère au projet.

Un projet soutenu par les élus, qui a l'ambition d'y associer les citoyens

La communication, la sensibilisation et la concertation font partie de l'ADN du projet. Dès les études amont, les réunions de travail associent les partenaires institutionnels et acteurs du territoire, les chasseurs, l'ONF, le Club Vosgien, les environnementalistes avec Alsace Nature et Vosges Ecologie, Alter-Alsace Energies, l'Espace Info-Energie de Saint-Dié des Vosges ainsi que le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges. Les réunions publiques se succèdent dès 2006, à la période de demande de création de Zone de Développement Eolien. La communication systématique est assurée par voie de presse et par les bulletins municipaux, et le projet a bénéficié d'une bonne couverture médiatique (radios nationales et locales, France 3, Image +).

Les discussions avec les associations naturalistes ont débouché sur une stratégie de bridage des éoliennes pour la protection des chauves-souris : ont été définies les périodes ainsi que les vitesses de vent pendant lesquelles les éoliennes devront être arrêtées pour ne pas porter atteinte aux populations de chiroptères.

La concertation a contribué à définir les mesures compensatoires : des îlots de sénescence dans la forêt (zones volontairement abandonnées à une évolution spontanée de la nature), la gestion de la carrière de Saâles confiée au conservatoire des sites alsaciens ainsi que les aides financières à la protection des sites de reproduction des chauves-souris.

Les travaux démarrent en 2016 : défrichage, voiries, plateformes et réseaux enterrés, massifs de fondation, installations et équipements. Et la mise en service est effective depuis 2017. Il aura fallu finalement 13 années d'opiniâtreté de la part des deux instigateurs Bernard Maetz, maire de la Grande-Fosse et Jean Vogel, maire de Saâles ainsi que de ceux qui les ont rejoints.

Alors que les tracas techniques, administratifs et juridiques sont résolus, l'histoire n'est pas encore terminée : dans la droite lignée de cet investissement sur la communication et la sensibilisation pour faire adhérer les riverains à ce projet, les élus sont déterminés à ce que 20% du parc (soit deux éoliennes) appartiennent aux territoires : collectivités et citoyens. Les accords ont été trouvés dès le départ avec le développeur – exploitant. La SEM, pour porter ce financement, est en cours de création depuis novembre 2017. Restera à trouver le portage financier pour l'investissement des citoyens, dont une bonne partie suit ce projet et le soutient.

Et pour le volet croissance verte de la transition énergétique, la mairie de La Grande Fosse escompte un revenu de 50 000 € par an, soit 40 % du budget communal entre les panneaux solaires installés sur le toit de l'église et les revenus des éoliennes. De quoi pérenniser l'action communale et son inscription dans la transition écologique.

Porteur du projet

Commune de La Grande Fosse – 03 29 51 20 75
Bernard Maetz, maire et vice-président du Parc naturel régional des Ballons des Vosges
lagrandefosse@wanadoo.fr

Pour aller plus loin

Le suivi du projet :
<https://www.lagrandefosse.fr/com/focus-sur/parc-eolien-belfays>
La vie du projet détaillée en dates et photos des travaux :
http://mairie-saales.fr/?page_id=604

